

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 15 octobre 2020, à compter de 13 h 20, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président (par vidéoconférence)
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec, présidente de la séance (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2020-73

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Modifier le titre du point 5AT) 4 pour : Avis à la CPTAQ n° 428902 - Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles de la Ville de Lévis

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2020

Résolution n° C-2020-74

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2020.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2020

Résolution n° C-2020-75

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2020.

Adoptée

Désignation d'un préfet membre du comité exécutif

Résolution n° C-2020-76

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 15 octobre 2020

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine (Phase 2) – Désignation des représentants du comité de direction

Résolution n° C-2020-77

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De mettre en place un comité de direction tel que prévu dans la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- De désigner les représentants suivants au sein du comité de direction :
 - la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
 - le directeur régional de la Capitale-Nationale du MAMH;
 - la coordonnatrice de projets en aménagement du territoire de la CMQ, à titre de personne-ressource;
 - une personne-ressource à être désignée par le MAMH.

Référence : Rapport décisionnel du 15 octobre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1352 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° C-2020-78

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que le « Projet de règlement R.A.V.Q. 1352 modifiant le règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation campus technologique dans le secteur d'Estimauville » respecte les objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 octobre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 184.10 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2020-79

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le projet de règlement n° 184.10 modifiant le règlement # 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements afin d'introduire des dispositions spécifiques à certains bâtiments situés dans la zone agricole et de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Tite-des-Caps, respecte les objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- De transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 octobre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ n° 428902 - Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2020-80

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la Ville de Lévis au dossier n° 428902, concernant 1 050 mètres carrés sur le lot 2 380 579, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ainsi qu'aux dispositions de contrôle intérimaire métropolitaines applicables sur le territoire de Lévis;
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 octobre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

1) *Vision métropolitaine de l'eau – Mandat pour l'accompagnement et l'élaboration du plan d'action* : Octroyer un mandat au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) pour l'accompagnement et l'animation dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action découlant de la Vision métropolitaine de l'eau, pour une somme maximale de 21 620 \$ (taxes incluses), selon l'offre de services du 28 août 2020. Ce contrat sera exécuté par M. Antoine Verville. — **Résolution n° E-2020-91**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2020-81

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2020-73 à C-2020-81 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

SECRETARIE CORPORATIVE

PROJET